

Compte-rendu Rencontre COFEX-Nord Projet d'infrastructures portuaires pour la mine Nunavik Nickel Par Canadian Royalties Inc.
--

Date : 15 mai 2012 **11h00 à 12h00**

Lieu : appel-conférence : 1-877-413-4791 code d'accès 5258607

Participants :

Claude Langlois, Président
Caroline Larrivée
Selena Whiteley
Judy Doré
Vicki Da Silva-Casimiro
Anne-Marie Gaudet, Secrétaire-exécutif

Objectif : Décision sur la tenue des consultations à Salluit suivant le courriel du promoteur CRI le 14 mai 2012

1. État de la situation actuelle

Une rencontre a eu lieu le 7 mai 2012 à Montréal au cours de laquelle le promoteur a présenté les modifications apportées au projet de construction d'infrastructures portuaires pour la mine Nunavik Nickel. Le projet avait été déposé en décembre 2011 et a subi quelques modifications depuis.

Le 14 mai, Mme Gail Amyot de CRI a envoyé un courriel à l'intention du COFEX-Nord, pour informer d'un changement à leur planification et au projet.

Voici un extrait : « ...nous devons construire l'entrepôt de concentrés cette année. En effet, la production de concentré débutera dès la fin de l'année 2012 et il n'est pas raisonnable sur plusieurs points de vue dont le volet environnemental d'entreposer ces produits dans des entrepôts temporaires.

La décision a donc été prise de construire l'entrepôt de concentrés sur le site déjà autorisé en 2008. Nous planifions maintenant soumettre au MDDEP nos plans des installations terrestres en espérant avoir suffisamment de temps pour les compléter en 2012. Pour pallier à la situation, nous envisageons la possibilité de recourir à l'installation temporaire d'un système de quai flottant ancré par une structure amovible et donc non permanente. Une demande de c.a. selon l'article 22 sera déposée en ce sens auprès du MDDEP ainsi que les demandes de permis requis auprès des autorités fédérales. »

À cela s'ajoute le fait que les documents que CRI avait prévu déposer aux autorités gouvernementales intégrant les changements et ajustements récents, ne seront prêts qu'à la fin de l'été 2012.

- CRI demande donc au COFEX-Nord de reporter les consultations publiques à Salluit.

Claude Langlois a discuté avec Mme Amyot par téléphone. Cette dernière lui a confirmé que l'entrepôt de concentré et le camp permanent seraient construits en 2012. Aucun dragage ne sera effectué en

2012. Le quai flottant sera installé en 2013 et servira temporairement à expédier les premiers chargements de concentré, en attendant la construction du quai permanent.

Puisque la nouvelle localisation proposée (Q2) du quai permanent sera plus loin de l'entrepôt (distance de 800m) cela aurait comme conséquence de nécessiter un convoyeur plus long. Le convoyeur devra résister aux risques d'avalanches de boues. Il n'y aurait pas de convoi de minerai lors de périodes à haut risque.

Considérant que le concept final du projet sera présenté à l'été 2012, le COFEX-Nord attendra l'information complète à jour pour déterminer la portée de l'examen.

2/ Consultations publiques à Salluit

Les consultations publiques prévues en juin 2012 seront annulées jusqu'à ce que la nouvelle information soit déposée. Le COFEX-Nord réévaluera le besoin de faire des consultations.

3/ Prochaines étapes

Une correspondance sera envoyée à Mme Amyot pour informer CRI que le COFEX-N annulera les consultations. Dans cette correspondance, le COFEX-N confirmera l'information reçue et les attentes quant aux prochaines étapes.

Une correspondance sera également envoyée au Maire de Salluit pour informer de l'annulation des consultations pour juin 2012.